



Déclaration liminaire : FS NANTERRE 18 septembre 2026

Monsieur le président, Monsieur le procureur de la République,

L'UNSa SJ/USM souhaite que cette formation spécialisée puisse pleinement jouer son rôle : celui d'un espace de dialogue, de prévention, de recherche collective de solutions pour protéger la santé des personnels et améliorer leurs conditions de travail. C'est aussi un espace d'alerte lorsque les risques et dangers persistent, ou s'aggravent.

La mobilisation récente des personnels du greffe correctionnel, du tribunal pour enfants, du CPH, du SAJJ de Nanterre a permis de mettre en lumière des difficultés profondes et largement partagées qui ne peuvent être réduites à des situations individuelles ou à un ressenti. Elle traduit un décalage croissant entre les missions confiées aux agents, les exigences qui pèsent sur eux et les moyens effectivement mis à leur disposition.

Notre responsabilité syndicale est de porter ces alertes à tous niveaux. Mais nous souhaitons également rappeler un principe essentiel : un agent ne peut être tenu pour responsable de ce qu'il lui est matériellement impossible de réaliser avec les moyens dont il dispose.

Dans ce contexte, nous considérons qu'il est essentiel que chacun puisse travailler en toute sécurité, y compris sur le plan de sa responsabilité professionnelle. Cela passe notamment par la possibilité, pour les agents comme pour leur hiérarchie, de rendre compte des missions réalisées et d'alerter de manière transparente et sans crainte sur les charges rencontrées, les difficultés constatées et, le cas échéant, les impossibilités matérielles auxquelles ils se heurtent.

Cette possibilité doit constituer un outil de travail collectif, permettant d'objectiver les écarts entre les missions et les moyens, de réduire les écarts de ressenti, de faire remonter les alertes et de rechercher les réponses adaptées.

L'actualité récente, notamment les interrogations exprimées par deux magistrats du parquet des mineurs sur leur capacité à respecter leurs obligations professionnelles dans un contexte d'insuffisance de moyens, donne à cette question une résonance particulière. Le collège de déontologie a notamment rappelé ces dernières semaines la nécessité d'exercer les missions « en fonction des moyens qui vous sont accordés », en toute transparence avec la hiérarchie et en rendant compte des réalisations comme des difficultés, voire des impossibilités rencontrées.

Cette réflexion nous paraît parfaitement transposable, dans son principe, à l'ensemble des personnels des juridictions.

L'exigence professionnelle doit aller de pair avec l'exigence de moyens. Et lorsque les moyens ne permettent plus de répondre à l'ensemble des missions, il appartient à l'organisation de le constater, de l'objectiver et d'agir.

L'UNSa SJ/USM souhaite également rappeler que la protection de la santé physique et mentale des personnels constitue une responsabilité de l'employeur. Les chefs de juridiction et l'ensemble de la chaîne hiérarchique ont, à leur niveau, un rôle essentiel dans la prévention des risques professionnels et psychosociaux, dans l'écoute des agents et dans la mise en œuvre des mesures permettant de préserver leur santé. La prévention ne peut intervenir uniquement lorsque la situation devient critique voire dramatique... Elle doit commencer par l'écoute des signaux faibles, la prise en compte des alertes et l'analyse réelle du travail.

L'UNSa SJ/USM souhaite donc que les échanges de cette formation spécialisée permettent de rompre avec l'immobilisme et de dépasser les constats pour aller vers des mesures concrètes : objectiver les charges, identifier les situations de tension, mieux faire remonter les difficultés, protéger les agents et rechercher collectivement les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions, dans le respect des garanties minimales de travail.

Notre démarche demeure résolument constructive. Nous ne souhaitons ni opposer les personnels à leur hiérarchie, ni mettre en cause les responsabilités individuelles. Nous souhaitons au contraire que chacun puisse exercer ses responsabilités dans un cadre sécurisé, avec des moyens identifiés, une capacité réelle d'alerte et la garantie que les difficultés signalées seront entendues et prises en compte. Nous souhaitons que Nanterre vive une nouvelle bascule dans la protection, la valorisation, la confiance et le courage de porter collectivement les impossibilités imposées par notre institution pour retrouver enfin un rythme et des conditions de travail soutenables.

C'est à cette condition que le dialogue social peut retrouver tout son sens : non pas simplement constater les difficultés, mais permettre collectivement d'agir avant qu'elles ne deviennent des situations de souffrance ou de mise en cause des personnels.

L'UNSa SJ/USM a choisi d'être pleinement aux côtés des personnels, impliqués bien au-delà de leur seule vie professionnelle, qui font tenir la justice !

Les membres UNSa SJ/USM de la FS